



papier peint de bureau pc professionnel

Par **Salto**, le **23/01/2013** à **10:42**

Bonjour,

un membre du conseil d'administration demande à ce que je change le fond d'écran de mon pc car il trouve que l'actuel ne met pas assez en avant l'activité de l'association. Mon fond d'écran actuel est pourtant en rapport direct avec notre activité..

Sachant que l'administrateur a sa propre session de disponible sur mon poste (chacune protégée par mot de passe, que l'administrateur connaît et que nous n'avons pas la possibilité de changer car la fonction a été volontairement bloquée), suis je en droit de refuser de changer l'image de fond puisqu'elle a sa propre session?

En vous remerciant

Par **P.M.**, le **23/01/2013** à **11:25**

Bonjour,

Vous pourriez rappeler le texte de l'[art. L1121-1 du Code du Travail](#) :

[citation]Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.[/citation]

Par **Salto**, le **23/01/2013** à **13:01**

bonjour et merci de votre réponse.

L'existence d'une charte informatique peut elle exiger une uniformisation des fonds d'écran des ordinateurs?

Par **P.M.**, le **23/01/2013** à **15:11**

Eventuellement, il faudrait savoir comment c'est spécifié, mais une charte informatique doit quand même respecter les principes du Code du Travail...

Par **Salto**, le **23/01/2013** à **15:27**

Très bien, je vous remercie de vos réponses précieuses.

Bonne journée.